

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Visitation de la sainte Vierge

Toutes les circonstances de la vie de la sainte Vierge sont avec raison l'objet d'une dévotion particulière. Le 2 juillet, c'est sa visite à sa cousine Elizabeth qui attire notre attention. Aimant la solitude, Marie évitait le monde et tout ce qui pouvait la distraire; mais si la gloire de Dieu et la charité pour le prochain le demandent, elle sacrifie ses goûts, ses préférences, et rompt avec ses habitudes. C'est pour cela qu'elle va rendre visite à sa cousine Elizabeth, et remplir un devoir de bienséance, de charité et de parenté, malgré les difficultés du voyage.

Sachons de même sacrifier nos aises, nos habitudes et même nos exercices de piété pour les œuvres de charité, et chaque fois que la gloire de Dieu et le bien du prochain l'exigent. Ne faisons jamais de visite que par devoir de bienséance, de charité et de parenté, et que ces visites soient toujours modelées sur la Visitation de la sainte Vierge.

Le martyre de la Pologne

Le martyre de la Pologne continue toujours. L'un des derniers actes de persécution a été la fermeture du grand Séminaire de Kielée. Sans que rien parût l'annoncer, un beau matin la gendarmerie des environs cerna les bâtiments du séminaire. Le procureur impérial organisa aussitôt des perquisitions minutieuses, qui ne laissèrent nul recoin intact. Durant deux semaines entières, ce fut un véritable état de siège. L'évêque lui-même, Mgr Kulinski, fut interné en son palais épiscopal pendant toute la durée des recherches. On alla jusqu'à fouiller les caveaux de la chapelle, à ouvrir les cercueils, à arracher les planchers. Comme on ne butinait rien, la gendarmerie emporta deux charretées

de livres de piété et de théologie, se déchaînant surtout contre les publications ayant trait à la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, rigoureusement prohibée et poursuivie dans les limites de l'empire russe.

Le grand séminaire de Kielée a été fermé pour quatre ans ; tous les professeurs ont été emmenés à Varsovie pour y être enfermés dans la citadelle.

Il est à peu près certain que le principal mobile des perquisitions accomplies dans le grand séminaire de Kielée est la haine que le schisme a vouée à la dévotion du Sacré-Cœur. C'est en décembre que l'Apostolat de la Prière a invité tous ses membres à prier pour la malheureuse Pologne, rappelant les souffrances de l'Eglise de Pologne et la persécution dont elle est l'objet. Cette croisade de prières aurait exaspéré la Russie. Les scapulaires du Sacré-Cœur sont également l'objet de recherches minutieuses et compromettantes pour les détenteurs. Le peuple des environs de Kielée est en proie à la plus vive émotion. On assure que les paysans eux-mêmes se seraient engagés à observer une espèce de deuil volontaire, se privant de musique et de danse, pour témoigner de la part qu'ils prennent à la douleur de leur évêque et aux coups qui frappent leur diocèse.

Dans les provinces méridionales de l'ancienne Pologne, le nombre des églises et des paroisses diminue chaque jour par des actes arbitraires qui augmentent la détresse spirituelle des catholiques. Jusqu'ici, dans le but de faciliter l'exercice du culte et l'accomplissement du devoir pascal, les prêtres, rendus si rares en Podolie et en Ukraine par la persécution, profitaient des chapelles situées dans les cimetières ou des sanctuaires privés pour confesser et distribuer les sacrements aux fidèles trop éloignés du centre de leurs immenses paroisses. Le général comte Ignatieff vient de promulguer un décret par lequel il défend rigoureusement l'usage des dites chapelles pour le service paroissial.

Un autre ukase défend d'élever des croix aux bords des chemins, de relever celles qui s'effondrent avec le temps. Or, sur toute l'étendue de l'ancienne Pologne, il y a partout un nombre infini de croix aux bords des routes, dans les campagnes et les villages. Avec le temps, le vent et la pluie en renversent un grand nombre, qui restent à terre, car il est sévèrement défendu de les relever. C'est ainsi que l'immense empire russe, si puissant qu'il paraisse, tremble devant de simples croix situées au fond d'un bois éloigné ou au bord d'un sentier.

Récemment encore, une de ces croix portant l'inscription : Jésus Rédempteur, ayez pitié de nous ! a été détruite pour paro-

les séditeuses, l'invocation : *miserere nobis* impliquant le désir de la délivrance !

On poursuit à grands renforts d'hommes et d'argent l'œuvre de russification et de décatholicisation du pays. L'un des engins les plus menaçants de cette œuvre, ce sont les internats russes et schismatiques que l'on multiplie auprès des lycées, afin de forcer les parents polonais et catholiques à y loger ceux de leurs enfants qui fréquentent les écoles publiques. Ces internats sont destinés à façonner la jeunesse polonaise à l'image des Russes, et à arracher soigneusement du cœur des enfants tout vestige de traditions religieuses et nationales, tout principe d'une plus haute moralité.

D'autre part, comme la petite noblesse catholique et polonaise tient depuis un temps immémorial des baux et fermages de terre appartenant à la couronne et aux grands propriétaires, un nouvel ukase promet à ces fermiers un arrangement qui les rendrait propriétaires des lots de terrain cultivés par eux depuis de longues années, pourvu qu'ils donnent l'assurance d'appartenir à la religion de l'Etat. Un délai de trois ans leur est accordé pour fournir la preuve demandée, pour se décider à une apostasie définitive. Tenez compte de l'amour de la terre propre aux cultivateurs ; rappelez-vous que ce sont là plupart du temps des gens chargés de famille ; n'oubliez point qu'ils sont à peu près privés de secours religieux, qu'ils vivent presque sans sacrements vu le nombre restreint de prêtres et d'églises catholiques qui soient restés dans les immenses contrées s'étendant à l'orient et au midi de l'ancienne Pologne, et vous aurez la mesure du danger de la tentation insidieuse, rappelant sur le vif la législation employée autrefois en Irlande par le protestantisme anglais.

Les écoles publiques de Manitoba

La plupart des grands journaux viennent de publier une lettre de l'archevêque de Saint-Boniface, dont l'importance n'échappera à personne. Ne pouvant la reproduire à cause de sa longueur, nous tenons, du moins, à en recommander la lecture attentive à nos lecteurs.

Ce document démontre, à l'évidence, que les écoles publiques ne sont que la continuation des écoles protestantes de cette province. La preuve de ce fait repose sur les points suivants :

L'administration et le contrôle de ces écoles ;

La nomination de leurs inspecteurs, professeurs, employés ;

- Le choix des livres ;
- La détermination des exercices religieux ;
- Les enfants qui les fréquentent ;
- Les contribuables et les amis de ces écoles.

Ce qui revient à dire que les écoles protestantes qui existaient avant l'infâme loi Martin, sont restées absolument les mêmes, et que leur nom seul a été changé. Nous savions depuis longtemps à quoi nous en tenir à ce sujet, comme tous ceux qui ne se sont pas désintéressés de cette grave question, mais on ne peut nier que cette démonstration ne fût nécessaire.

La double iniquité dont sont victimes les catholiques de Manitoba est indiscutable, et tous les catholiques, quelles que soient leurs divergences d'opinions sur d'autres points, doivent s'entendre pour la faire cesser, et lutter jusqu'à ce que justice soit rendue.

Théologie populaire

Qu'est-ce que la colère ?

La colère est un mouvement déréglé de notre âme, qui nous porte à nous venger, ou à repousser avec violence ce qui nous déplaît.

La colère est un *mouvement déréglé* ; c'est-à-dire qui sort des bornes prescrites par la raison. Car il y a une colère raisonnable et légitime, qu'on peut manifester contre tout ce qui est criminel, contraire à l'honneur de Dieu et au bien de la religion, pourvu qu'elle soit contenue dans de justes bornes.

La colère est, en second lieu, un mouvement de l'âme, qui la met dans une violente agitation ainsi que le corps auquel elle se communique, et dont tous les organes semblent se mettre au service de cette passion.

Enfin, les effets de la colère sont la haine, le désir de la vengeance et une disposition à repousser avec violence ce qui nous nuit ou nous déplaît.

Qu'est-ce que la paresse ?

La paresse est un amour déréglé du repos, qui fait qu'on néglige ses devoirs d'état et de religion plutôt que de se faire violence.

Il y a donc une paresse temporelle et une paresse spirituelle. La première nous fait négliger nos devoirs d'état ; la seconde nous porte à négliger nos devoirs de religion.

Nous nous rendons coupables de paresse, en ne faisant rien ; en faisant des riens, en donnant trop de temps aux repas, à la récréation, au sommeil, en travaillant trop lentement, sans l'attention convenable, de mauvaise grâce, à contre-cœur, murmurant, trouvant toujours l'ouvrage trop difficile, en négligeant ses devoirs de religion, les omettant, s'en acquittant avec indifférence et les remettant de jour en jour.

Comment alors détruire le péché dans notre âme ? En découvrant notre défaut dominant et en le déracinant. Si un chêne est fortement enraciné dans le sol, quel sera le meilleur moyen de le faire mourir ? Sera-ce en coupant les branches ? Non, car chaque nouveau printemps en fera pousser de nouvelles. Quel moyen prendre alors ? C'est d'en couper les racines, et vous verrez alors mourir le chêne puissant avec toutes ses branches. De même, notre péché capital est la racine qui produira une foule d'autres péchés, aussi longtemps que nous ne l'aurons pas extirpé de notre âme. Tant que nous essayerons de détruire nos péchés sans toucher à notre péché capital, notre principal péché, nous ne ferons que couper des branches qui renaîtront. En effet, un grand nombre de personnes ne font jamais que couper des branches, et c'est la raison pour laquelle elles ne retirent pas de la prière, des messes qu'elles entendent, des sacrements et des sermons, autant d'avantages qu'elles devraient en retirer. Ne vous imaginez pas, cependant, parceque vous n'êtes pas devenu meilleur après avoir prié, entendu la messe et fréquenté les sacrements, que vous ne faites pas de bien du tout. Ce serait une erreur et faire le jeu du démon qui voudrait vous voir cesser vos pratiques de piété. A quoi vous servent, peut-il vous dire, vos efforts pour devenir meilleur ? Vous êtes aussi méchant qu'il y a un an. Défiez-vous de ces trompeuses suggestions. Car sans la prière et la fréquentation des Sacrements, vous seriez pires que vous n'êtes. Je suppose qu'un homme remonte à la rame le courant rapide d'une rivière. Il rame aussi fort qu'il le peut, mais ne refoule pas le courant d'un seul pouce ; s'ensuit-il qu'il ne fasse rien ? Non, il fait beaucoup : il empêche le courant de l'entraîner vers l'océan. Il conserve la même position jusqu'à ce que la force de la marée ait diminué, et alors il peut remonter la rivière. Il en est ainsi de ceux qui s'efforcent d'être bons et qui combattent contre les violentes tempêtes de la tentation. S'ils cessent de combattre, ils seront entraînés dans le grand océan du péché et perdus pour toujours. Un jour la violence de la tentation diminuera, et ils pourront alors s'avancer vers le ciel. Nous éprouvons surtout des tentations lorsque nous essayons de

leur résister et de nous bien conduire, parceque nous travaillons contre nos mauvaises inclinations, qui sont la forte marée de nos passions. Nous n'avons aucun trouble lorsque nous nous laissons entraîner par elles.

Quels préservatifs devons-nous employer contre les tentations ?

Les préservatifs à employer contre les tentations sont : 1^o la prière et les sacrements ; 2^o la vigilance et la fuite des occasions, surtout des mauvaises compagnies.

La gourmandise est un excès dans le boire et le manger. Quant à ce qui concerne le manger, nous péchons par gourmandise en mangeant trop souvent, en étant trop particuliers sur la qualité des mets, et en faisant des extravagances dans la recherche de choses coûteuses que, dans notre opinion, les autres ne peuvent acheter. Nous péchons généralement dans le boire en prenant trop de liqueurs enivrantes. L'ivrogne est un gourmand et commet le péché de gourmandise chaque fois qu'il s'enivre. La gourmandise, principalement dans le boire, tombe, à certains égards, sous le premier commandement parceque, la perte de la raison empêche de rendre à Dieu l'honneur et le respect qui Lui sont dus. Que de péchés commet l'ivrogne ! Il s'enivre, ce qui, en soi, est un péché. Il se prive de l'usage de la raison, abuse des dons que Dieu lui a départis et descend au niveau de la brute. Il devient en quelque sorte pire que la brute, car celle-ci agit toujours conformément aux lois que Dieu a imposées à sa nature, et jamais elle ne boit avec excès. Elle obéit à Dieu, et l'homme est la seule créature qui n'observe pas toujours les lois que Dieu lui a tracées. Songez aussi au nombre d'insensés internés dans les asiles, qui donneraient tout au monde pour recouvrer l'usage de la raison, s'ils pouvaient seulement comprendre leur misérable condition. L'ivrogne abuse encore des dons qui feraient des heureux de tous les pauvres lunatiques. De plus, l'ivrogne ruine sa santé, et viole le cinquième commandement en commettant une espèce de suicide lent. Il perd le respect de soi-même, fait souvent usage d'un langage coupable, néglige fréquemment la messe et ses autres devoirs de religion, s'expose au danger de mourir en état de péché, cause du scandale à sa famille et à ses voisins par son mauvais exemple. Par son intempérance continue, il peut devenir fou et demeurer dans cet état jusqu'à ce que la mort mette fin à sa carrière, et le lance, sans préparation, devant le tribunal de Dieu. A part cela, il dissipe l'argent qu'il pourrait employer utilement, et se sert, pour offenser Dieu, des dons qu'il en a reçus. S'il est père de famille, il néglige sa femme

et ses enfants aux besoins desquels il a promis de subvenir ; il les laisse souffrir du froid et de la faim, pendant qu'il emploie à commettre le péché les ressources qui pouvaient leur procurer le bien-être. L'ivrognerie est en conséquence un péché accompagné d'une foule de maux déplorables. Il y a trois grands péchés contre lesquels on doit toujours être en garde pendant toute la vie ; ce sont : l'ivrognerie, la malhonnêteté et l'impureté. Si nous les évitons, nous serons presque toujours sûrs d'éviter les autres péchés qui, presque tous, originent de ces derniers. Ce sont les plus dangereux, d'abord, parcequ'ils sont la cause de beaucoup d'autres, et ensuite parcequ'ils prennent, à notre insu, un immense ascendant sur nous. L'ivrogne commence par boire un peu, même très peu ; la seconde fois, il boit plus, la troisième fois, encore plus, alors il devient passionné pour la boisson et peut à peine s'en passer ; finalement, il devient l'esclave de l'intempérance et peut vendre son âme et son corps pour boire. Les passions de la malhonnêteté et de l'impureté grandissent graduellement de la même manière. Aussi faut-il leur faire la guerre dès le commencement et leur résister pendant que nous sommes encore plus puissants qu'elles. Si, pendant la jeunesse, on est enclin à quelqu'un de ces péchés, il faut lui mettre immédiatement un frein.

Quels moyens faut-il prendre pour ne pas tomber dans l'ivrognerie ?

Il y a quatre moyens excellents pour ne pas tomber dans l'ivrognerie : 1° Ne pas aller aux cabarets ; 2° Ne prendre aucune boisson enivrante entre les repas ; 3° Fuir la société de ceux qui aiment à boire ; 4° S'engager dans la société de tempérance et en suivre les règles.

Quels sont les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie ?

Les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie sont la colère, les jurements, les blasphèmes, les mauvaises paroles et les actions déshonnêtes.

Qu'est-ce que mourir

- « Si l'on croit et si l'on espère
 - « Qu'est-ce mourir ? Fermer les yeux,
 - « Se recueillir pour la prière,
 - « Livrer son âme à l'Ange son frère.
-

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JUILLET

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour le développement continu des vocations sacerdotales et religieuses, afin que le nombre des ouvriers de DIEU ne cesset de s'accroître en proportion des besoins de la sainte Eglise. Ainsi soit-il.

A propos de brevets de capacité

« La liberté de l'école emporte avec soi celle du corps enseignant; sans celle-ci, celle-là serait entièrement illusoire. Et en effet à quoi bon la faculté d'avoir école, si les seuls agréés du gouvernement peuvent y enseigner? L'obligation d'avoir des commissions d'enseignement ou des brevets de capacité est le monopole de l'Etat sous une forme indirecte. Par là l'Etat contraint les pères de famille à n'avoir d'autres maîtres de leurs enfants que ceux qu'il juge avoir le même esprit et le même cœur que lui. Ce ne sont pas les bancs ni le local qui forment l'école. Si le choix de celui-ci n'est pas laissé aux citoyens, l'école n'est pas libre.

« Et qu'on ne dise pas que cette mesure est nécessaire pour s'assurer de l'aptitude et de la moralité des maîtres. Ce jugement, les pères de famille sont plus à même de le porter que le gouvernement, car ils sont plus intéressés à la chose. Le maître qui n'aura pas l'approbation officielle démontrera son aptitude par le fait et le sentiment de l'opinion publique. Du reste, que cette intervention du gouvernement soit dangereuse, on le voit à la foule des maîtres ignorants et approuvés néanmoins qui encombrant nos gymnases, nos lycées et jusqu'aux universités, au scandale de tout le monde. » (1)

Un conseil

Le chancelier d'Aguesseau disait à son fils : « Vos classes sont finies, vos études commencent. »

Royer-Collard reçut de son oncle le même conseil : « Vous voilà, lui dit-il, bien préparé pour apprendre. »

(1) Voir l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports mutuels, par le R. P. Liberatoro, page 445 et 446.

A propos de musique religieuse

On oublie trop souvent que toute musique profane, airs d'opéra, romances, etc., sont absolument défendus aux offices de l'église, même sur l'orgue seul, sans aucune parole, par le concile de Trênte, par plusieurs conciles provinciaux, par le Pontifical et par le Règlement promulgué par la S. C. des Rites, en 1884. Voici le texte de ce décret :

« Il est sévèrement interdit de faire entendre dans l'église, même la plus petite partie d'une réminiscence de pièces de théâtre, de morceaux de danse de toute espèce, tels que *polka, valse, mazurka, menuet, rondeau, scottish, varsoviennne, quadrille, galop, contre-danse, polonaise*, etc., de morceaux profanes, etc., comme *hymnes nationaux, chants populaires, amoureux ou bouffons, romances*, etc. »

Toute transgression à cette règle est un abus, un manque de convenance religieuse et de bon goût.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons sous les yeux, en ce moment, un volume de 300 pages, qui a pour titre : *Son Eminence le cardinal Mermillod—Études sur sa vie, ses œuvres et ses publications*, par le chanoine d'Agrigente.

Le style est facile et plein de charme, les détails les plus intéressants abondent et ne sont pas moins édifiants qu'instructifs. On ne peut dire de ce travail comme de la Suisse, dont il fait revivre le héros moderne, qu'il a toutes ses beautés.

Ceux qui suivent le mouvement catholique et pour qui le nom du cardinal Mermillod est, pour ainsi dire, familier, seront heureux de connaître plus intimement ce fier caractère, qui n'a jamais su s'incliner que devant la justice de la liberté religieuse et du droit inaliénable de la conscience. (1)

Le Prêtre et le Mandit

(Suite)

VIII

Des murs de bois et de terre battue, un toit de paille pourrie par place et d'où l'humidité suinte : quelque chose comme une cuisine, un campement et une étable. Au fond, un mauvais

(1) MM. Delhomme et Briquet, Lyon, 3 Avenue de l'Archevêché, et Paris, 13 rue de l'Abbaye, sont les éditeurs de cet ouvrage.

poêle de fonte boiteux, presque éteint, dont le rôle unique semble être de distiller la fumée,—cette âcre fumée du sapin vert : —à terre deux paillasses éventrées avec des lambeaux multicolores qui remplissent l'office de couverture ; un tas d'objets démolis, presque hors d'usage, traînant parmi des ordures ; une odeur nauséabonde de crasse et de pourriture. Telle était la demeure de Jean Traub.

Plantée dans le goulot d'une bouteille, une chandelle éclairait ce taudis. Dans l'orbe rouge du flambeau deux ombres évoluaient : une femme, Françoise, grande, maigre, hâve, les cheveux gras embroussaillés, et l'abbé Martin. Ils étaient penchés sur une couchette de fer, presque coquette, qu'on était surpris de trouver en pareille misère. Dans la couchette roulée dans les couvertures, la tête congestionnée, la gorge secouée, d'une toux convulsive, un enfant étranglait. La mère, le cou tendu, comme en arrêt sur cette lutte de la vie et de la mort, ne parlait pas, mais dans ses yeux grands ouverts, sans larmes, un affolement se lisait.

Lorsqu'il eut examiné l'enfant, l'abbé Martin se redressa, hochant la tête. Combien n'en avait-il pas soigné déjà de ces petits, atteints de ce mal terrible qui saisit la gorge et étrangle comme un carcan d'acier ! Et, tout bas, il l'appela de son nom redouté.

—Le croup.

Il fallait agir rapidement avec les seuls moyens qu'il eût à sa portée. Le médecin le plus proche demeurerait à cinq lieues et l'enfant allait mourir.

Dans sa poche il prit une trousse.

—Approchez la lumière, Françoise, dit-il.

Elle obéit machinalement, mais sans paraître comprendre ce qu'on lui demandait, tellement pâle, tellement crispée dans le paroxysme de sa terreur qu'elle semblait une de ces fées des légendes qui courent dans les ruines les nuits de sabbats.

Soudain, elle poussa un cri. De la gorge ouverte de l'enfant un flot de sang noir venait de jaillir.....

Alors, dans cet anfr de la misère, du vice et de l'impiété, un sublime sacrifice s'accomplit.

Penché sur ce petit être agonisant, le prêtre, l'homme détesté, injurié, maudit, aspirait les pellicules mortelles, risquant sa vie tranquillement, simplement, pour sauver l'enfant de l'homme qui, quelques instants auparavant, l'avait insulté et avait voulu le tuer.

Déjà la petite respirait plus librement, quand la porte s'ouvrit et Jean parut sur le seuil. Apercevant le prêtre, il cria un blasphème, les poings serrés.....Qu'allait-il arriver ?

Mais tout aussitôt le pressentiment du danger que courrait l'enfant, chassant l'ivresse, lui fit passer dans le corps un frisson de terreur folle. Il courut à la couchette.....

Se redressant, très calme, l'abbé Martin l'arrêta d'un geste :

—Jean, dit-il, retire-toi, tu reviendras tout à l'heure.

Jean ne bougea pas, et tandis que le prêtre reprenait sa périlleuse besogne, il demeurait debout le cou tendu vers la couchette ; les bras ballants, comme hypnotisé par ce spectacle.

Quel tressaillement alors secoua ce cœur inerte ? quelle évolution s'opéra dans cette âme souillée : le réprouvé mesura-t-il son indignité au sublime dévouement du prêtre ?

.....Mais, quand après un long temps, l'abbé Martin qui n'avait plus semblé prendre garde à sa présence, se relevant lui dit : « Embrasse ta fille, elle est sauvée, sur les joues hâves de Jean deux larmes silencieuses coulaient.

Après quelques recommandations sur les soins à donner à l'enfant, l'abbé Martin se disposa à sortir.

Françoise l'accompagna jusqu'à la porte avec des remerciements balbutiés d'une voix tremblante. Jean, dans un coin, la tête baissée, silencieux et sombre ne fit pas un mouvement.

IX

Sa messe dite, l'abbé Martin sortait de l'église, quand un homme se détachant de la muraille où il était appuyé s'approcha de lui.

Le jour perçait à peine le brouillard froid, un brouillard de matin de novembre. Tout au plus, distinguait-on dans la brume les petites croix de bois noir du cimetière tout proche. Le village dormait encore dans son silence de nécropole.

L'abbé Martin, levant les yeux, reconnut Jean Traub.

Une seule pensée lui vint à l'esprit et il questionna aussitôt :

—La petite est plus mal ?

Jean fit signe que non et demeura immobile, tête basse, sans un mot.

L'abbé Martin, quelque peu défiant, eut un mouvement de côté pour passer son chemin.

Jean le suivit,

Impatienté, le prêtre demanda :

—Que me veux-tu ?

L'autre, très bas répondit :

—Venez.

—Où ?

Plus bas encore, avec comme une terreur dans la voix, Jean dit :

—Là.

Et de la main il montrait le cimetière.

L'abbé Martin fronça les sourcils, mais prêt à tout, il répondit :

—Soit.

Les deux hommes firent quelques pas en silence dans l'aube lugubre.

Jean s'arrêta. L'abbé Martin ne put réprimer un tressaillement, ils étaient sur la tombe du vieux Traub.

Alors Jean dit :

—J'ai tué mon père.

—Je le sais, répondit le prêtre, solennel et triste.

—J'ai brûlé sa maison.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de Notre-Dame de Lourdes, le 3 ; à Saint-Anselme, le 4 ; à Saint-Nicolas, le 6 ; à Saint-Sébastien, le 8.—Le *Courrier du Canada* a publié une série d'articles remarquables sur la fameuse motion Masson, enterrée pour toujours, il faut l'espérer. M. l'abbé Laflamme a été nommé supérieur du Séminaire de Québec. Nos sincères félicitations.

France.—Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, et Mgr Bouret, évêque de Rodez, ont été créés Cardinaux.—Mgr Clément Combes, évêque de Constantine, a été nommé archevêque de Carthage et primat d'Afrique. Il succède en cette qualité au cardinal Lavigerie. Mgr Combes est âgé de 54 ans ; il a passé sa vie en Afrique ; il a été successivement secrétaire particulier du cardinal Lavigerie, secrétaire de l'archevêque d'Alger et vicaire général. C'est en février 1881 qu'il avait été nommé évêque de Constantine.—Le cardinal Langénieux vient de recevoir de Sa Majesté le Sultan la décoration Grand-Croix de l'Osmanié. C'est la plus haute distinction parmi les Ordres du gouvernement ottoman.